

PARTI INFO

Bulletin d'information
de l'A.P.A.R.

1988 - JUIN No. 03



Délégués romands qui ont participé à
l'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DE L'A.P.A.R.
à Saignelégier, le 26 mars 1988

Bonjour,

31 patinoires romandes, francophones, dispersées à travers la Suisse mais qui découvrent la complicité toute simple par notre premier envoi généralisé.

Puis, notre troisième "PATI-INFO", bien fragile encore mais garant de promesses et de réalisations à venir.

Bienvenue donc à toutes les patinoires artificielles de Suisse romande, aux patinoires à "ciel ouvert" qui nous permettent encore de découvrir les étoiles et aux responsables que nous nous réjouissons de connaître.

Notre "PATI-INFO" vous parlera de notre toute nouvelle association, du marathon en train à l'occasion de l'assemblée générale de la S.P.A.S et des décisions prises à Schaffhouse.

Ensuite, la présentation de Champéry et de Martigny et de différentes rubriques en quête de sourire...

Le mois de juin, entre le tennis, le football, le cyclisme, il faut penser aux horaires et à la nouvelle saison qui s'en vient dans nos patinoires.

Alors, bonne lecture, bonnes vacances, désormais l'APAR est sur son 31... (jeu de mot facile) reflet, souhaitons-le, fidèle de ses membres et collègues.

Amitiés.

Pierre Gueissaz

Prilly, le 10 juin 1988

FONDATION DE L'A.P.A.R.

Association des Patinoires Artificielles Romandes

Le 26 mars 1988, les téméraires qui réussissent à gagner Saignelégier à travers la tempête de neige et les routes abominables comprirent que le plus difficile était déjà fait...

L'Association des Patinoires Artificielles Romandes a été fondée et chaque patinoire a reçu toute l'information spécifique. J'aimerais simplement attirer votre attention sur les mandats que nous souhaitons réaliser en 1988 et vous assurer que vos propositions, idées, suggestions constructives sont les bienvenues.

Il faudra penser à une première réunion de l'ensemble des patinoires artificielles romandes pour faire plus ample connaissance, apprendre à mieux se connaître, partager des expériences, écouter les "sages", planifier l'avenir de manière réaliste, identifier les priorités, nos priorités en fonction de nos besoins et de notre environnement.

Et les projets ne manquent pas, les idées non plus.

L'A.P.A.R., une association à notre service,
notre association.

Alors servez-vous en ...

Pierre Gueissaz

ASSEMBLEE GENERALE DE LA SPAS, LE 9 JUIN 1988 A SCHAFFHOUSE

Comme on pouvait s'y attendre, mince participation romande à l'assemblée générale annuelle de la SPAS, le 9 juin dernier à Schaffhouse. Seuls les collègues de Monthey, Lausanne, La Chaux-de-Fonds, Porrentruy, Yverdon et Neuchâtel étaient présents pour parcourir, avec une traduction simultanée d'excellente qualité, un ordre du jour marathon et peu passionnant. Seuls le rapport des vérificateurs de comptes et le règlement technique ont soulevé quelque peu les passions.

Dans son discours d'ouverture le président Keller a souligné les efforts entrepris par l'ensemble du comité pour une dynamique plus marquée au sein de l'association. Il a notamment déterminé les grands axes de nos préoccupations futures : engagement, formation et conditions de travail des chefs et des employés d'exploitation, d'une part, et, d'autre part, les problèmes posés par les dépenses en énergie, y compris au niveau politique, et mise au point finale du fameux règlement technique. Sur le premier point, nos collègues d'Arosa ont d'ailleurs carrément prié le comité de direction d'examiner les questions relatives au droit du travail et de s'informer auprès de quelques organisations syndicales.

Les vérificateurs de comptes ont relevé dans leur rapport l'absence de bases légales pour ce qui est de l'indemnisation des membres du comité de direction. Si nous allons vers la mise sur pied d'un comité de plus en plus actif et "professionnellement" engagé, ne serait-ce que sur les points cités plus haut, il nous faut aussi envisager d'indemniser, ne serait-ce que de façon symbolique, ceux qui se dépensent le plus à la recherche de solutions pratiques. Il ressort des discussions que l'ensemble des délégués a bien saisi les préoccupations des vérificateurs et le comité est prié de mettre au point un projet de règlement des tarifs d'indemnisation, pour l'assemblée générale de l'année prochaine. D'ici là, le système actuellement pratiqué sera maintenu.

La présence d'un représentant de la LSHG à cette réunion, M. F. Knecht, nous a donné l'occasion d'exprimer très clairement la position des propriétaires et des exploitants des patinoires de ce pays : ils entendent demeurer maîtres de leurs installations, ils se posent en partenaires directs de la LSHG, avant les clubs, et ils veulent maintenant prendre en main la rédaction finale de ce fameux règlement, qui, dans un premier temps, ne devrait revêtir qu'un caractère indicatif. Il va de soi que nous n'allons pas continuer à nous renvoyer la balle pendant des mois encore. Il faut prendre place autour de la table de négociation et établir la liste des points que nous acceptons et que les membres de notre association s'engageront à respecter à l'avenir, selon les moyens qui leur seront offerts par les autorités concernées ! Il faudra au préalable se mettre d'accord avec les dirigeants de la LSHG et établir la liste des patinoires qui accueilleront les manifestations internationales, qui devront naturellement remplir les conditions exigées par les instances de la LSHG, il s'agira également de mettre au point des normes précises, mais adaptées à chaque cas, pour ce qui est des installations accueillant des clubs de LNA ou B (pas forcément les mêmes d'ailleurs) et, pour le reste, un

document interne à la SPAS devrait suffire. Par la même occasion, il ne serait pas inutile de tomber d'accord - encore une fois, au moins entre nous, - sur une conception globale des patinoires qui se construiront à l'avenir, afin d'être en mesure d'informer ceux qui seront chargés de les concevoir.

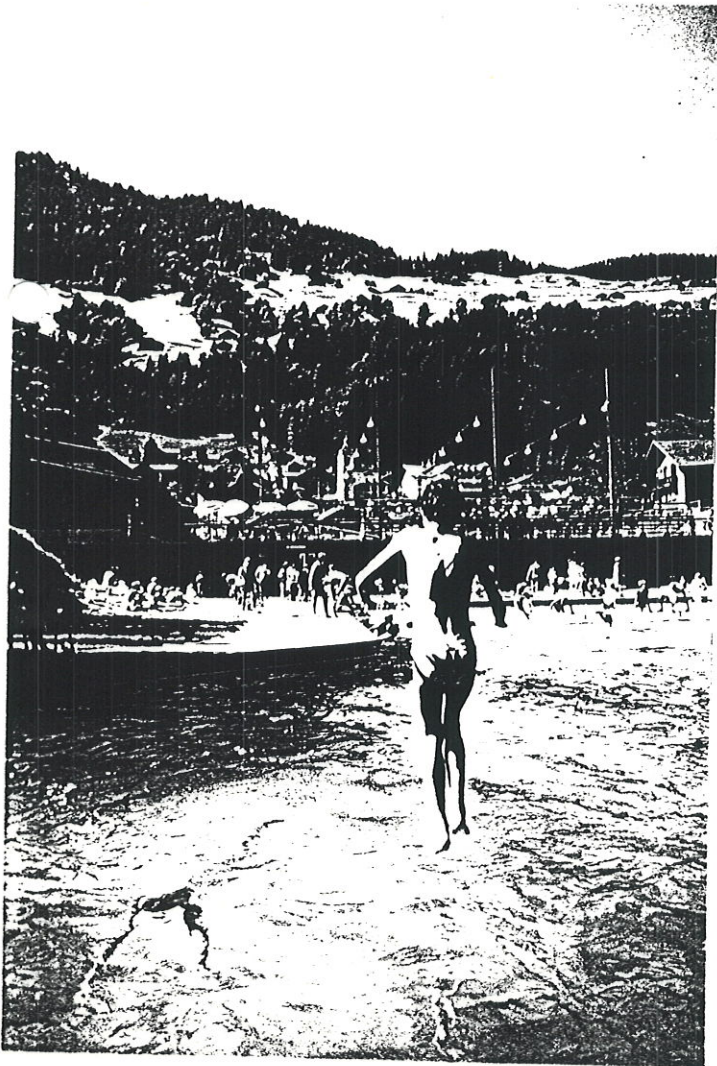
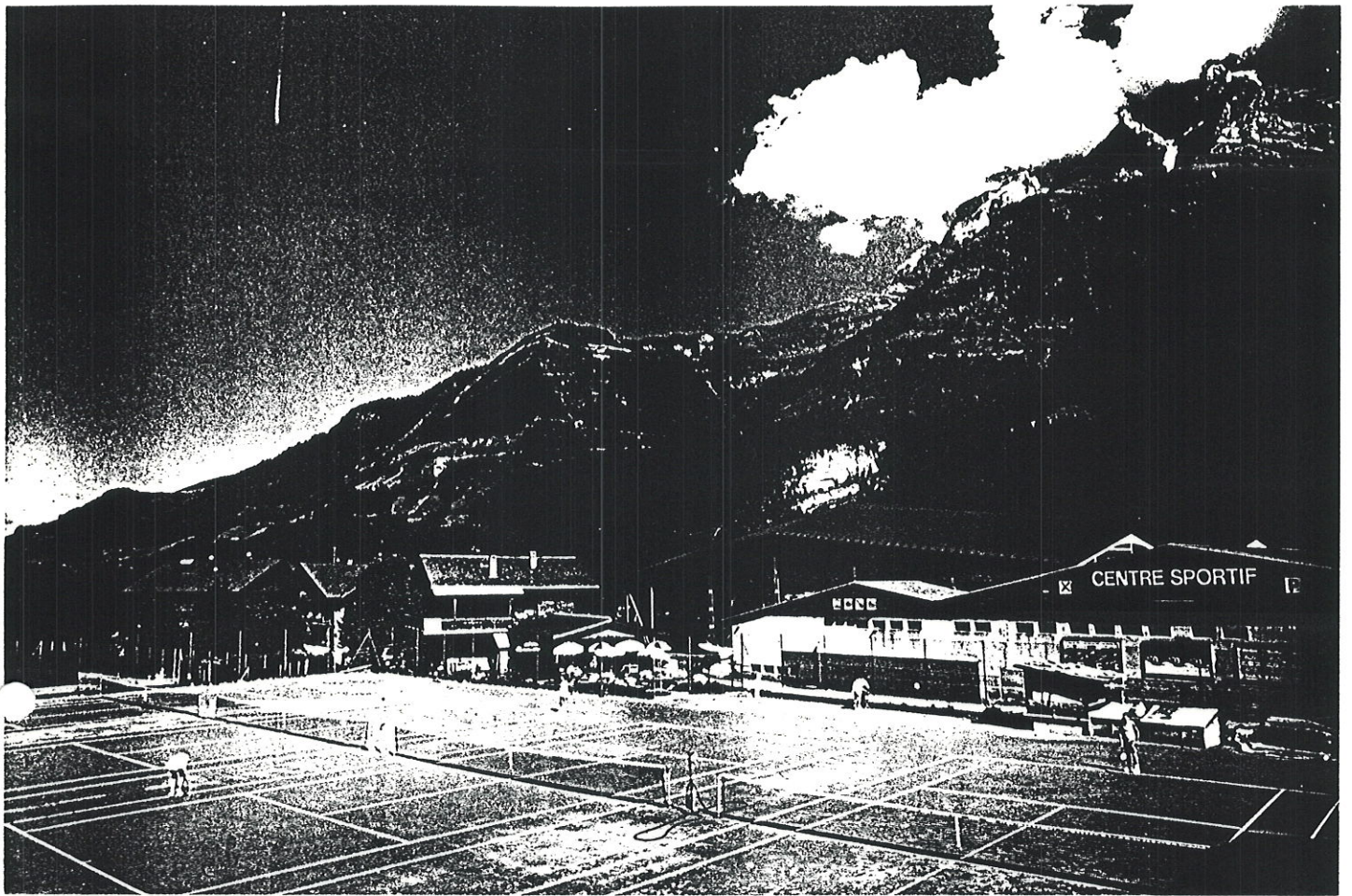
Que les choses soient donc bien claires : si la LSHG vous parle, comme cela a pu être relevé sous la plume de M. A. Robiolio d'un "cadre d'accords intervenus entre la Société des Patinoires artificielles et notre Fédération" sachez qu'il n'en est actuellement rien. **Tous les points litigieux que contient le règlement proposé par la LSHG ont été confirmés comme inacceptables lors de l'assemblée des délégués du 9 juin à Schaffhouse. Lorsqu'un accord interviendra les membres de la SPAS et de l'APAR en seront les premiers informés.** Mais il est certain que la balle est maintenant dans notre camp. C'est à nous d'établir notre propre règlement en tenant compte des besoins exprimés par la LSHG.

Il est d'ailleurs fort probable qu'une version définitive de ce(s) document(s) ne pourra voir le jour qu'en tenant compte des résultats des études engagées par le groupe de travail sur la sécurité réuni par la LSHG.

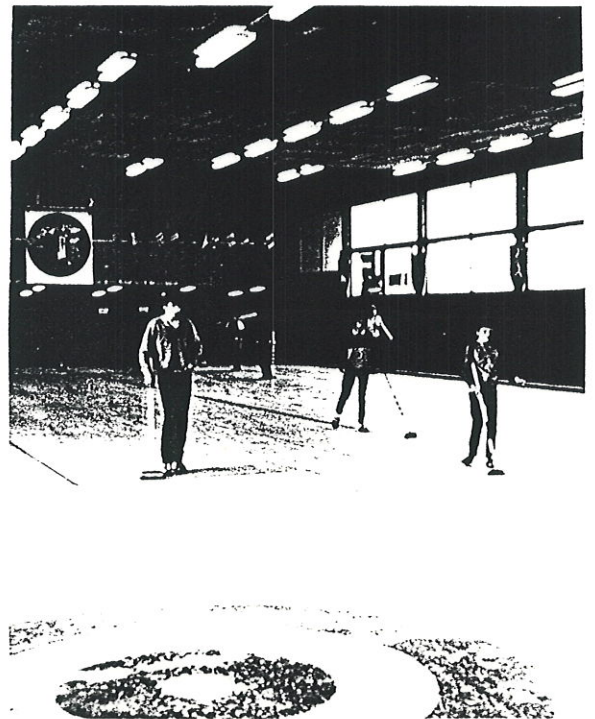
Seul un dialogue entre deux partenaires qui se respectent et se comprennent nous permettra de trouver les solutions dont nos exploitations et leur clientèle ont besoin.

Ernesto Bolle-Picard, Neuchâtel

Le 13 juin 1988.



**ASSOCIATION
DU CENTRE SPORTIF** 
CH-1874 **Champéry**



LE CENTRE SPORTIF DE CHAMPERY C'EST : 2 patinoires couvertes (une halle de curling)
2 piscines (une extérieure) 8 courts de tennis (4 couverts), un centre fitness
2 saunas, une salle de musculation, un solarium, une salle de physiothérapie et un
restaurant.

ASSOCIATION
DU CENTRE SPORTIF 

CH-1874 **Champéry**

DES PIONNIERS : C'est au milieu du 19^{ème} siècle, avec la construction du premier hôtel en 1857 que s'ouvre à Champéry l'ère du tourisme, estival d'abord, et plus particulièrement de l'alpinisme en direction des Dents du Midi qui dominent la contrée.

Un demi-siècle plus tard, le besoin de varier les distractions se fait sentir et l'on construit des courts de tennis (vers 1910). Auparavant, en 1904 déjà, un jeune hôtelier rentré des Amériques, décide d'exploiter la saison d'hiver en ouvrant aux abords de son établissement une patinoire avec glace naturelle.

Nous constatons donc qu'au début du siècle déjà on patine , on joue au curling et au bandi-hockey (ancêtre du hockey actuel) dans les hauts du Val-d'Illicz.

Premier club de hockey en Valais, le Champéry HC est fondé en 1925. A présent encore, l'équipe locale se distingue en Première ligue et tutoie avec plus ou moins de bonheur les grandes villes de Suisse Romande (Lausanne, Genève, Neuchâtel, Yverdon etc..) Et ce sera par le truchement de nos hockeyeurs et gens du tourisme que l'on va assister à un nouveau départ vers de nouvelles réalisations.

L'INITIATIVE PRIVEE : En 1931 la société des sports (propriétaire des tennis) installe la première piscine alpine dans la région. Ce rôle de pionnier reste en main des mêmes acteurs (hôtelier, restaurateurs, commerçants etc..) par générations successives, style de progression qui perdure encore à ce jour. L'instrument salvateur qui naîtra en 1973, LE CENTRE SPORTIF (piscine couverte, patinoire artificielle, halle de curling et restaurant) sera dû à la volonté d'une poignée de personnes (commerçants, hôteliers et hockeyeurs) dont le regretté Georges Exhenry Premier Président de l'Association qui saura mieux que nous , vous narrez la naissance de cette réalisation.

" Vers la fin des années soixantes la situation de notre tourisme était franchement mauvaise. Préoccupés de l'avenir de notre station qui s'étiolait, tous les responsables alertés devaient convenir de l'urgence d'une action décisive. Quatre années de délibérations, d'études de projets, de consultations aboutirent à la création de l'Association du Centre Sportif, et à la mise en chantier des ouvrages en septembre 1972. L'ambition de notre objectif et les difficultés qui nous attendaient n'échappaient à aucun d'entre nous. Notre " détresse " et la certitude de devoir entreprendre quelque chose eurent raison des hésitations à souscrire des engagements

très importants qui pèsent encore lourdement sur les budgets de plusieurs des initiateurs ".

Que voilà des termes désabusés quoique réalistes tenus par nos éternels pionniers, en septembre 1981 ! Mais alors que l'auteur de cette vibrante plaidoirie décédait quelques mois plus tard, la situation péniblement vécue, n'allait pas tarder, comme par miracle, à se détendre. Grâce à la loi sur les investissements en montagne, dont les effets bénéfiques viendront bientôt pallier les carences inexplicables d'une autre loi fédérale (jeunesse et sport), il a été possible soudain d'éviter que vienne s'inscrire sur la façade du bâtiment fraîchement édifié " la déclaration d'insolvabilité de l'Association du Centre Sportif de Champéry ".

Développement et joie : Et nous reprendrons pour conclure ces propos de notre ancien Président, tenus voici bientôt 10 ans : une prophétie !

" Ainsi, le règlement d'une situation délicate par l'effort solidaire des instituts financiers et des pouvoirs publics à travers les institutions existantes saura sceller l'essor économique d'une communauté qui a démontré à satisfaction sa capacité de gérer valablement son patrimoine collectif ".

Aujourd'hui, la patinoire a un toit (1986) et un centre fitness (1987) et les principaux établissements hôteliers ont entrepris des rénovations complètes qui cotent 3 et 4 étoiles, l'immobilier marche bon train malgré le vide juridique valaisan qui nous prive momentanément de la vente aux étrangers, un nouveau téléphérique de 125 places, à proximité immédiate du Centre Sportif part plus bas que l'ancienne installation pour arriver plus haut dans la neige, cette neige des Portes du Soleil que l'on admet comme étant le plus grand domaine skiable d'Europe, propre à faire pâlir d'envie la concurrence. Et c'est ainsi que Champéry, par son Centre Sportif à à nouveau, pris de l'avance et..... peut souffler un brin.

Ainsi que votre dévoué Michel Balestra

PS : La preuve vous l'avez maintenant... une patinoire ne fait pas couler forcément les comptes communaux.

PATINOIRE MUNICIPALE DE MARTIGNY 1987 / 1988

Patinoire municipale

Rue d'Oche 17

1920 Martigny

Tél. (026) 21136 patinoire
22487 piscine

Propriétaire : Commune de Martigny

Responsable d'exploitation : Pict Christian
Rue des Finettes 13
1920 Martigny

Tél. (026) 21136 Prof.
27337 Privé

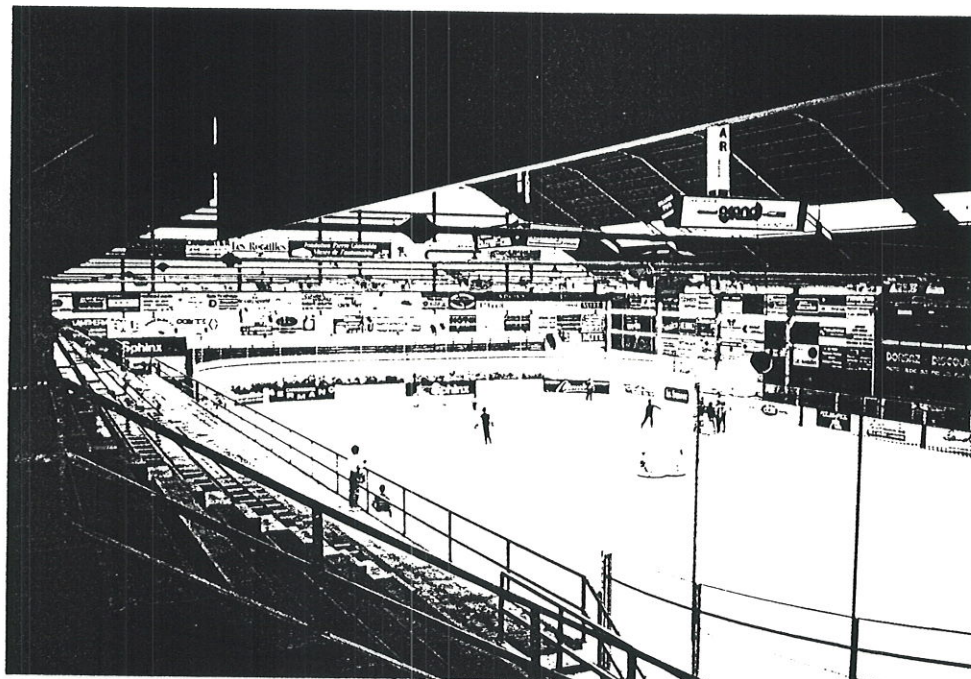
Responsable service technique : Vögel Christian
(026) 21558

Responsable de la buvette : Moret Serge
(026) 21136

Durée de l'exploitation : ouverture début août
fermeture fin mars

Fiche technique

Construction : Année 1955
Semi-couverte : Année 1981
Surface de glace : 60 m x 30 m.
Capacité : 4200 places (600 places assises)
Vestiaires : 6 vestiaires (avec douches et WC)
Installation frigorifique : Sulzer - Escher-Wyss



PATINOIRE MUNICIPALE DE MARTIGNY

Location de la glace

1 heure de glace	:	frs. 85.-
Match amical	:	frs. 100.- de l'heure
Match de championnat pour ligues inférieures (2-3-4)	:	frs. 200.-
Match de championnat pour ligues supérieures (LNA-LNB-1)	:	frs. 200.- plus heures de nettoyages
Patinage public	:	entrée gratuite
Ambiance musicale	:	frs. 2.-
Sociétés locales	:	gratuité de la glace et des installations annexes

Personnel

Trois personnes sont employées à l'année. Elles sont responsables des installations techniques, de l'entretien et du nettoyage de la patinoire.

Pour les travaux de nettoyage après les matches de la lère équipe, et, les autres travaux spéciaux, la commune fournit des auxiliaires selon les besoins.



Liste du matériel à louer

Plusieurs patinoires possèdent du matériel divers à louer, matériel pour organiser des spectacles (scène), un plancher isolant, des barrières, des chaises, des tables, des véhicules spécifiques.

Les patinoires intéressées à recevoir cette liste de matériel à louer sont priées de s'adresser à :

CENTRE INTERCOMMUNAL DE GLACE DE MALLEY S.A.

Pierre GUEISSAZ

Chemin du Viaduc 14

1008 Prilly

Tél. 021/24.21.22

CHAMPIONNAT SUISSE DE CURLING

1 9 8 9 et ...

Les championnats suisses de curling se sont déroulés à Malley/Lausanne du 19 au 26 mars 1988 à l'intérieur de la patinoire couverte.

5 pistes de curling ont été tracées à l'intérieur des bandes de hockey, c'est-à-dire sur la surface de glace normalement utilisée pour le hockey.

L'intérêt de cette information s'appuie sur une déclaration de Monsieur Franz TANNER, Président de l'Association Suisse de Curling. Pour la première fois, les championnats suisses se sont déroulés à l'extérieur d'une halle spécifique de curling et ce, à l'entière satisfaction des organisateurs et des curleurs.

Pour les prochaines années, Monsieur Tanner souhaite poursuivre cette expérience et désire organiser les futurs championnats suisses de curling dans des patinoires couvertes.

Les patinoires intéressées à mettre sur pied ce type de manifestation sont priées de se tenir au courant ou contacter directement l'Association Suisse de Curling.

Pierre Gueissaz

Je suis à votre disposition pour des renseignements complémentaires.